



Groupe Scolaire des Servites de Marie
Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne
Saint Louis, Blanche de Castille
Etablissement catholique d'enseignement
www.servites.fr



Formulaire de réinscription
Prépa. Pôle Sup.2 - 2025-2026
A destination des élèves des lycées partenaires
Date limite de retour des dossiers le lundi 2 juin 2025 à 18h.

Cette formation s'adresse aux élèves qui seront en classe de terminale durant l'année scolaire 2025-2026. L'inscription engage l'élève pour toute l'année scolaire 2025-2026. **En cas d'interruption de la formation en cours d'année par l'élève, aucun remboursement ne pourra être exigé.**

Les cours se dérouleront durant la dernière semaine des vacances d'août 2025 (pré-rentrée) et les premières semaines des vacances d'octobre 2025, de février 2026 et d'avril 2026.

Le **formulaire de réinscription** est à déposer sous enveloppe à l'accueil de Blanche de Castille (Bât.A) à l'attention de M. Madaci – Prépa. Pôle Sup.2. - 2025-2026 ou à renvoyer par voie postale à l'adresse suivante : **Lycée Blanche de Castille, M. Madaci, PPS2-2025-2026 », 1 place Charles de Gaulle, 93250 VILLEMOMBLE.**

Veillez sélectionner un menu et les deux spécialités au choix pour les menus 1 et 2 :

- Menu 1 Humanités Questions contemporaines
 Menu 2 Mathématiques Economie-sociologie
 Menu 3 (Mathématiques expertes et physique-chimie expertes obligatoires)

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique à cette formation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Jean-Marc Madaci – Directeur des études du Pôle Supérieur (prepapolesup@servites.fr).

Je souhaite inscrire mon enfant _____, actuellement élève en 1ère au lycée _____ à la Prépa. Pôle Sup.2 pour l'année 2025/2026.

Le montant de la formation est de 990 € pour l'année.

Pour valider votre demande de réinscription, nous vous remercions de joindre avec le formulaire de réinscription **le règlement annuel selon trois formules :**

1. Dix chèques de 99 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés mensuellement d'octobre 2025 à juillet 2026.
2. Six chèques de 165 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés en octobre et novembre 2025, janvier, mars, mai et juin 2026.
3. Trois chèques de 330 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés en octobre 2025, Janvier et mars 2026.

Bien cordialement,

Jean-Marc MADACI – Directeur des études du Pôle Supérieur.

Date et signatures de l'élève **et** du/ des responsables légaux

Courriel parental :

Portable parental :

Courriel élève :